

7. GARANTIE.

Biomasa Ecoforestal de Villacañas (désormais ECOFOREST) garantit ce produit pendant 3 (trois) ans ou 6 mois sur les pièces d'usure à compter de la date d'achat en cas de défauts de fabrication et de matériel.

La responsabilité d'ECOFOREST est limitée à la fourniture de l'équipement, qui doit être installé correctement et en suivant les instructions contenues dans les publications livrées lors de l'achat du produit et conformément aux lois en vigueur.

L'installation doit être effectuée par du personnel autorisé, qui assumera l'entière responsabilité de l'installation finale et du bon fonctionnement du produit qui en résulte. Il n'y aura aucune responsabilité de la part d'ECOFOREST dans le cas où ces précautions ne seraient pas adoptées. Les installations réalisées dans les lieux publics font l'objet d'une réglementation spécifique à chaque zone.

Il est indispensable d'effectuer un test fonctionnel du produit avant de terminer l'installation avec les finitions de maçonnerie correspondantes (éléments décoratifs de la cheminée, revêtement extérieur, pilastres, murs peints, etc.).

ECOFOREST n'assume aucune responsabilité pour les éventuels dommages et les frais de réparation des finitions mentionnés ci-dessus, même lorsqu'ils ont été causés par le remplacement des pièces endommagées. ECOFOREST veille à ce que tous ses produits soient fabriqués avec des matériaux de qualité optimale et avec des techniques de fabrication garantissant leur meilleure efficacité.

Si des pièces défectueuses ou endommagées sont détectées lors d'une utilisation normale, le remplacement de ces pièces sera effectué gratuitement par le distributeur qui a formalisé la vente ou par le revendeur de la zone correspondante.

Pour les produits vendus à l'étranger, ladite substitution sera également effectuée gratuitement, toujours dans notre établissement, sauf accords particuliers avec des distributeurs de nos produits à l'étranger.

CONDITIONS ET VALIDITE DE LA GARANTIE :

Pour que la garantie soit reconnue valable, les conditions suivantes doivent être vérifiées :

- Être en possession du bon de livraison ou de la facture d'achat du produit sur lequel doit figurer le numéro de série dudit produit.
- Le montage et la mise en marche de l'équipement sont effectués par un technicien autorisé qui considère que les caractéristiques techniques de l'installation à laquelle l'équipement est connecté sont appropriées, dans tous les cas ladite installation doit respecter les indications contenues dans le manuel d'instructions qui est fourni avec le produit.
- L'équipement est utilisé comme indiqué dans le manuel d'instructions fourni avec le produit.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par :

- Agents atmosphériques, produits chimiques et/ou mauvaise utilisation du produit, surtension électrique, manque d'entretien, modifications ou mauvaise manipulation du produit, inefficacité et/ou inadéquation du conduit d'évacuation des fumées et/ou autres causes indépendantes du produit.
- Surchauffe du poêle due à la combustion de matériaux ne correspondant pas au type (granulés de bois) indiqué dans le manuel fourni avec l'équipement.
- Transport du produit, il est donc recommandé de vérifier soigneusement la marchandise à sa réception, en informant immédiatement le vendeur de tout dommage éventuel et en notant toute anomalie sur le bon de livraison, y compris la copie pour le transporteur. Vous avez 24 heures pour présenter la réclamation par écrit à votre distributeur et/ou transporteur.
- Les retours ne seront acceptés qu'à condition qu'ils aient été préalablement acceptés par écrit par ECOFOREST, qu'ils soient en parfait état et qu'ils soient également retournés dans leur emballage d'origine, avec une brève explication du problème, une copie du bon de livraison et facture, le cas échéant, frais de port payés, ainsi que l'acceptation écrite des présentes conditions.
- Modifications non autorisées par ECOFOREST dans le raccordement électrique, dans les composants ou dans la structure du poêle.

Ils auront une garantie limitée de 6 mois :

- Toutes les pièces d'usure : Joints de porte en fibre, vitres de porte en céramique, panier perforé, pièces du foyer (vermiculites, mullites...), résistance à l'allumage et turbine d'extraction des gaz (hélice).

Ils sont exclus de la garantie ECOFOREST.

- Toute partie du poêle, tant fixe que mobile, présentant une usure esthétique mais non fonctionnelle.

- Les variations chromatiques, les fissures et les petites différences de taille ne sont pas des motifs de réclamation, car ce sont des caractéristiques intrinsèques de ce type de matériel.
- Les travaux de maçonnerie et/ou de plomberie qui ont dû être effectués pour l'installation du poêle ou de la chaudière.
- Pour les équipements permettant la production d'eau chaude sanitaire (thermos ou accumulateurs) : pièces appartenant à l'installation d'eau chaude non fournies par ECOFOREST. De même, les calibrations ou modifications du produit qui doivent être effectuées en raison du type de combustible ou des caractéristiques de l'installation sont exclues de la garantie.
- Cette garantie n'est valable que pour l'acheteur et ne peut pas être transférée.
- Le remplacement de pièces ne prolonge pas la garantie.
- Une indemnisation basée sur l'inefficacité de l'équipement due à un calcul calorifique mal effectué sur le produit pendant une période donnée ne sera pas acceptée.
- C'est la seule garantie valable et personne n'est autorisé à fournir d'autres au nom ou pour le compte d'ECOFOREST

INTERVENTION PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE.

- ECOFOREST n'assurera aucune compensation pour les dommages directs ou indirects causés par le produit ou dérivés de celui-ci.
- Modifications non autorisées par ECOFOREST dans le raccordement électrique, dans les composants ou dans la structure du poêle.
- Dysfonctionnements ou problèmes causés par l'utilisation de composants non originaux ou de composants non fournis par ECOFOREST ou son réseau de revendeurs.

La demande d'intervention doit être faite auprès de l'établissement qui vend le produit.

ECOFOREST se réserve le droit d'inclure des modifications dans ses manuels, garanties et tarifs sans qu'il soit nécessaire de les notifier.

Tout type de suggestion et/ou réclamation doit être envoyé par écrit à :

BIOMASA ECOFORESTALE DE VILLACAÑAS, S.L.U.
 Polígono Industrial Porto do Molle - Rúa das Pontes Nº25.
 36350 – Nigrán – España.
 Télécopie : + 34 986 262 186
 Téléphone : + 34 986 262 184 / 34 986 262 185
<http://www.ecoforest.es>

Informations qui doivent être incluses dans la suggestion et/ou la réclamation :

Nom et adresse de votre fournisseur.

Nom, adresse et numéro de téléphone de l'installateur.

Nom, adresse et numéro de téléphone de l'acheteur.

Facture et/ou ticket d'achat.

Date d'installation et de première mise en service.

Numéro de série et modèle du poêle.

Contrôle, révisions et entretien annuel cachetés par votre distributeur.

Assurez-vous d'expliquer clairement la raison de votre demande, en fournissant toutes les informations que vous jugez nécessaires pour éviter les erreurs d'interprétation.

Les interventions pendant la période de garantie prévoient la réparation du matériel sans frais, conformément à la législation en vigueur.

JURIDICTION:

Les deux parties, par le simple fait de passer et d'accepter des commandes, se soumettent à la juridiction des cours et tribunaux de Vigo, renonçant expressément à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre, même en cas d'effets de paiements domiciliés dans une autre population espagnole ou pays différent.